



ARRÊTÉ n°2016-118



**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2016**

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39,

Vu le Décret n° 88.547 du 6 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Considérant que le Décret n° 88.547 du 6 Mai 1988 ne fixe aucun quota pour accéder au grade d'Agent de Maîtrise par voie d'ancienneté,

Considérant que 21 recrutements d'agents de maîtrise sont intervenus en 2015 dans les Collectivités et Etablissements affiliés au Centre de Gestion auxquels s'ajoutent 102 recrutements au titre des années antérieures, permettant 61 nominations au titre de la promotion interne après examen professionnel,

Vu l'inscription des agents concernés sur la liste d'admission par examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C en date du **07 juin 2016**,

ARRÊTE

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est établie comme suit :

↳ Au titre de l'article 6 al. 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (voie générale) :

| | |
|----|----------------------|
| 1 | BABIUCK Bruno |
| 2 | BEAUJARD Murielle |
| 3 | BELLOTO Patricia |
| 4 | BLERY Joël |
| 5 | BOUTTET Didier |
| 6 | CHATILLON Bruno |
| 7 | CLOUTIER Jacky |
| 8 | GALZIN Richard |
| 9 | GASS Philippe |
| 10 | HOCQUAUX Jean-Luc |
| 11 | KARABIN Bernard |
| 12 | LE MEUR David |
| 13 | LEGER Pascal |
| 14 | LHOMME David |
| 15 | MARTINS Paul |
| 16 | MONGUILLON Alexandre |
| 17 | PILTE Patrick |
| 18 | SLIMANI Driss |
| 19 | STANSBERRY Nicole |

↳ Au titre de l'article 6 al. 2° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (après examen professionnel) :

| | |
|---|----------------------|
| 1 | BECU Frédéric |
| 2 | BOUCHERY Simon |
| 3 | BRASI Laurent |
| 4 | DIOT Jean-Claude |
| 5 | LE BOURLOUT Stéphane |
| 6 | LEIGNEL Lydia |
| 7 | MILLET Joëlle |
| 8 | ROBLIQUE Florent |

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1^{er} juillet 2016**.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 4 ans et est renouvelable chaque année.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Loiret
- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifié à l'agent inscrit sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

PJ : Etat des nominations du 01/01/2015 au 31/12/2015

Fait à ORLÉANS, le 10 juin 2016

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès
- de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter
- de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Loiret le **22 JUIN 2016**

- Transmis au Représentant de l'État le **16 JUIN 2016**

La Présidente,



Florence GALZIN

1

2

3

4

